

# Collecte des films usagés d'ensilage avec couche polyamide

La sous couche polyamide ne peut être valorisée avec les films d'ensilage classiques

➔ **Séparez les deux couches**



**1** Séparer les deux couches au fur et à mesure.



**2** Rouler le film polyamide clair.



**3** • Déposer le film polyamide (clair) dans la poche bleue.



• Nettoyer le film externe (noir ou vert).  
Le plier, le rouler et l'attacher avec une ficelle.

Ainsi préparé,  
il peut être collecté comme  
une bâche d'ensilage classique.



## En cas de difficulté pour séparer les deux films, une méthode alternative peut être acceptée

→ Couper le film complet en bande et balayer la bâche.



→ Plier ou rouler.



→ Mettre dans la sachette de collecte bleue.



### Seront refusés :

- les 2 couches de films en fagot,
- les films en sachette blanche translucide.

## → Pour bénéficier du service de collecte

Vous êtes exploitant ou utilisateur professionnel.  
Vous respectez les consignes de préparation décrites au recto de ce document.  
Votre distributeur ou l'organisme qui collecte vos films usagés est partenaire de la filière ADIVALOR.

## → Des films valorisés

Dans l'état actuel de nos connaissances, la sous-couche en polyamide ne peut pas être recyclée. Les films en polyamide seront valorisés en combustible de substitution. A titre indicatif, l'énergie produite par une bâche de 50 kg permet de faire fonctionner, en continu, une ampoule de 60 W pendant environ 260 jours. Le film externe nettoyé sera recyclé. 100kg permettront de fabriquer 650 sacs poubelles.

## → Ensemble, responsables et volontaires

Agriculteurs, en tant que professionnels, vous êtes responsables de l'élimination de vos déchets. Le brûlage ou l'enfouissement des films agricoles usagés sont interdits. En participant aux collectes, vous êtes en conformité avec la réglementation et vous participez aux démarches de progrès engagées par toute la profession agricole.

Ces collectes s'inscrivent dans le cadre de l'organisation nationale de gestion des produits de l'agro fourniture en fin de vie, gérée par ADIVALOR.



Le comité des plastiques en agriculture (CPA) a lancé l'initiative APE (agriculture, plastique et environnement), pour une gestion durable et responsable des plastiques en agriculture.